

République Française
INDRE-ET-LOIRE
COMMUNE DE LA FERRIERE
Procès-verbal de séance
Séance du vendredi 06 mars 2026

Membres en exercice : 9
Quorum : 5

Date de la convocation : 20/02/2026

Présents : 9

Le six mars deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marc LEPRINCE.

Représentés : 0

Absents/excusés : 0

Présents : Olivier FOUCHERE, Albert HAVIN, René LAVAINÉ, Marc LEPRINCE, Florence LEPRINCE, Martine MALHERBE, Cedric MORANDINI, Jean-Marc PAPIN, Annette SANCTORUM

Votants : 9

Excusés/représentés :

Date d'affichage de la convocation :
20/02/2026

Absents et Excusés :

Secrétaire de séance : Annette SANCTORUM

ORDRE DU JOUR

1. Arrêté du procès-verbal de la séance du 13 février 2026
2. Vote des taux d'imposition 2026
3. Vote du budget primitif communal 2026

Informations et questions diverses

Arrêt de la séance du 13/02/2026

Ayant été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux avec la convocation de ce jour, le procès-verbal est arrêté à l'unanimité par les conseillers municipaux qui étaient présents à cette séance.

Vote des taux d'imposition 2026 (N° DE_2026_006)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2025_004 du 27 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts 2025 à :

Taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 11,74 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 34,50 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 36,14 %

Il rappelle également que par délibération 2023_04, le Conseil Municipal a décidé d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation à compter de 2024.

Monsieur le Maire rappelle les bases d'imposition :

	Bases d'imposition effectives									Bases prév. 2026 (+0,8%)
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
TH						20 905 €	21 223 €	27 864 €	37 438 €	37 738 €
TFPB	159 174 €	160 006 €	167 704 €	172 872 €	173 763 €	180 914 €	197 169 €	207 166 €	214 516 €	216 232 €
TFPNB	33 580 €	34 146 €	34 900 €	35 379 €	35 425 €	36 616 €	39 206 €	40 740 €	36 428 €	36 719 €
Evolution N+1/N	1%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	+1%	+1%	

Sur proposition de Monsieur le Maire, chaque membre du Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les simulations suivantes relatives aux taux TFPB, TFPNB et TH :

1. Pas d'augmentation des taux en 2026
2. Augmentation des taxes de 1 %
3. Augmentation des taxes de 1,5 %

Sur le rapport de Monsieur le Maire,
 Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
 Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts
 Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
 Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et logements vacants pour 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DECIDE d'augmenter les taxes de 1% et fixe les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- **taxe d'habitation : 11,86 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,85 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,50 %**

- CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Résultat du vote : adoptée

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat le 09/03/2026, publication le 09/03/2026

Vote du budget primitif communal 2026 (N° DE_2026_007)

Monsieur le Maire rappelle que :

- le budget principal est construit à partir de la nomenclature comptable M57
- le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans les maquettes budgétaires.

Il rappelle que, par délibération 2026-04, les résultats de clôture 2025 du budget annexe (budget assainissement) ont été intégrés dans les résultats du budget principal de la commune.

Le détail du budget primitif figure dans la maquette budgétaire ci-annexée.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informe l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,
 Vu la maquette budgétaire ci-annexée,
 Considérant que les communes et les EPCI ont jusqu'au 30/04/2026 pour voter leur budget primitif 2026,
 Considérant que le projet de budget primitif 2026 a été envoyé à l'ensemble des membres du conseil municipal le 20/02/2026,
 Considérant la présentation du budget primitif 2026 par Monsieur le Maire qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes de fonctionnement	Proposé	Voté
002 – Excédent de fonctionnement N-1 reporté	210 692,65 €	210 296,65 €
70 – Produits des services,...	5 430,00 €	5 430,00 €
73- Impôts et taxes	24 500,00 €	24 500,00 €
731- Fiscalité locale	93 000,00 €	93 000,00 €
74- Dotations et participations	61 260,30 €	61 260,30 €
75- Autres produits de gestion courante	380,00 €	380,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	395 262,95 €	395 262,95 €

Dépenses de fonctionnement		
023 - Virement à la section d'investissement	62 021,93 €	62 021,93 €
011 – Charges de gestion générale	150 669,75 €	150 669,75 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	94 043,90 €	94 043,90 €
65 – Autres charges de gestion	85 806,59 €	85 806,59 €
66 – Charges financières	786,04 €	786,04 €
042- Opérations d'ordre de transfert	1 934,74 €	1 934,74 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	395 262,95 €	395 262,95 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes d'investissement		
001 Solde d'investissement reporté	28 187,42 €	28 187,42 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	62 021,93 €	62 021,93 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	32 208,03 €	32 208,03 €
13- subventions d'investissement (nouvelles recettes)	34 800,16 €	34 800,16 €
13- subventions d'investissement (restes à réaliser)	19 394,01 €	19 394,01 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	1 934,74 €	1 934,74 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	178 546,29 €	178 546,29 €
Dépenses d'investissement		
16 – Emprunts et dettes assimilées	8 542,84 €	8 542,84 €
20 op 56– Immobilisations incorporelles	600,00 €	600,00 €
21 – Immobilisations corporelles (nouveaux crédits)	8 735,00 €	8 735,00 €
21- op 30	3 000,00 €	3 000,00 €
21- op 71	27 668,45 €	27 668,45 €
23 op 42– Immobilisations en cours (nouveaux crédits)	55 710,13 €	55 710,13 €
23 op 42– Immobilisations en cours (restes à réaliser)	74 289,87 €	74 289,87 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	178 546,29 €	178 546,29 €

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sur proposition de la commission finances,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'équilibre du Budget Primitif communal 2026,
- **ADOpte** le Budget Primitif communal 2026,
- **DONNE** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'exécuter le budget primitif communal 2026 et de signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Résultat du vote : adoptée

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat le 09/03/2026, publication le 09/03/2026

Informations et questions diverses :

- Demandes de subvention : sans suite
- Conférence sur les Justes : 400 € pour 2 heures : sans suite dans l'immédiat
- Indemnités des élus : augmentation de 10% de l'indice brut
- Retransmission du match de rugby le 14/03 à 20h30 à la salle des fêtes
- Information sur un exercice de recherche avec des chiens le 15/03 sur la commune
- Assemblée Générale de la Fédération de pêche le 28/03
- Heures Gourmandes : le 23/07. A cette occasion, visite commentée de la commune par le Pays Loire Touraine
- Demandes de réservation de la salle des fêtes en attente : à revoir avec les nouveaux élus lors d'un prochain conseil municipal
- Lecture d'un courrier du SIEIL : demande de motion à étudier par les nouveaux élus lors d'un prochain conseil municipal suivant compléments d'informations à obtenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.